

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché A Procédure Adaptée

ACHAT COPIEURS MULTIFONCTIONS + MAINTENANCE

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 10 mars 2025 – 17h30

IFPRA (Institut de la Formation Professionnelle en Région Académique)
2, rue du Professeur Fleury
CS 90102
76137 MONT SAINT AIGNAN Cedex

Courriel ifpra.aap@ac-normandie.fr

Les questions relatives à la présente consultation doivent être déposées sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat dénommée PLACE. Aucune question ne pourra être posée verbalement et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu.

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

OBJET DE LA CONSULTATION

Présentation générale

L'IFPRA a un statut de GIP et dépend du Rectorat de l'Académie de Normandie. Il gère l'ensemble des contrats de 4 600 apprentis en formation au sein de plus de 80 établissements publics de formation sur la région Académique de Normandie (sur les 5 départements normands).

L'IFPRA s'équipe en matériel et équipe également les établissements de formation.

Le budget global d'investissement pour l'année 2024 était de 2M€ et passera à 3M€ pour l'année 2025.

L'IFPRA réalise 50M€ de recettes et emploie 370 personnes.

Objet du marché – Lieux d'exécution

Le présent marché public a pour objet l'achat et la maintenance de 5 copieurs multifonctions : 3 copieurs seront situés à l'IFPRA Mont Saint Aignan et 2 copieurs seront situés dans les bureaux de l'IFPRA situés au Rectorat de Caen (voir détail des services destinataires dans le CCTP).

Type de marché

La procédure est une procédure adaptée dite MAPA conformément aux articles L.2123-1, R.2123-1 à R-2123-8 du code de la commande publique.

Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti conformément à l'article R.2113-2 du Code de la Commande publique. L'achat et la maintenance de ces équipements ne sauraient être dissociés.

Durée du marché / Délai d'exécution

La durée du marché concernant la maintenance est fixée pour une période de 1 an à compter de la notification d'attribution, renouvelable 3 fois, soit une durée maximum de 4 ans.

Il est à noter la possibilité de renouveler 2 fois 1 an le contrat de maintenance à l'issue du marché. Cette proposition de prolongation aura les mêmes conditions que le contrat initial. Sauf dénonciation quatre mois minimum avant la date d'échéance de chaque période de renouvellement, il sera reconduit.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les documents de la consultation sont mis en ligne à disposition des opérateurs économiques sur la plateforme www.marches-publics.gouv.fr. Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataire le cas échéant des modifications apportées aux documents de la consultation.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✓ Le Règlement de la consultation « RC » (ci-présent)
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières « CCAP »
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières « CCTP »
- ✓ L'Acte d'Engagement « AE »
- ✓ La lettre de candidature « DC1 »
- ✓ La déclaration du candidat « DC2 »
- ✓ Le Bordereau des prix unitaires BPU

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ne sera effectuée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des renseignements complémentaires au cahier des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du cahier des charges modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Procédure adaptée

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Présentation des candidatures et des offres

Documents à produire au titre de la candidature :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas mentionné aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le cas échéant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont joints à la consultation et disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Documents à produire au titre de l'offre :

- L'Acte d'Engagement
- Le Bordereau des prix unitaires des articles définis (BPU) complété
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposées par le candidat
- Déclaration de non-ingérence complétée

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Transmission électronique

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les offres sont remises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> en précisant la référence de la consultation dans les formulaires de recherche. La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé réception électronique généré par la plateforme PLACE. Tout pli parvenu après la date et l'heure limite de dépôt indiquées en couverture sera considéré comme hors délai.

Si une offre est envoyée plusieurs fois, le dernier envoi annule et remplace les précédents si celui-ci est parvenu dans les délais impartis. Il doit donc contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai, ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être envoyée à l'adresse

ifpra-aap@ac-normandie.fr

Aucun format électronique n'est préconisé dans la transmission de ces documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique est recommandée dans le cadre de cette consultation.

Attention : Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

Les fichiers doivent impérativement être compressés (format.zip) avant toute transmission sous peine de ne pas être pris en charge par la plateforme.

Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Informations complémentaires

Les demandes d'informations complémentaires seront soumises par écrit sur le profil acheteur de l'IFPRA associé à la présente consultation et ouvert sur PLACE (Plate-forme des achats de l'Etat).

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ces demandes devront impérativement arriver au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres sous peine de ne pas être traitées.

Les renseignements complémentaires seront envoyés à tous les candidats via la plate-forme PLACE au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Il ne sera pas fait état du nom des entreprises ayant posé les questions.

Le candidat vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le soin particulier qu'ils doivent apporter, lors du dépôt électronique de l'offre, à leur identification sur le profil acheteur. En particulier, le renseignement d'une adresse électronique opérante est nécessaire au déroulement de la procédure.

EXAMENS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Seront éliminés au stade de la candidature :

- Les candidats ayant transmis leur pli après la date et l'heure limite fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence
- Les candidatures qui ne présentent pas des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R-2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Des précisions pourront être demandées à l'ensemble des candidats dont l'offre ne paraît pas suffisamment claire. De plus, le pouvoir adjudicateur sera tenu d'exiger, le cas échéant, que le soumissionnaire concerné justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse eu égard aux services.

→ **Critères et pondération**

1. Prix d'achat des copieurs : sur 35 points

La méthode de calcul est la suivante : (montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre à noter) x 35

2. Prix de la maintenance : sur 35 points

La base de calcul sera le prix copie NB x 142 000 + le prix copie couleur x 300 000.

La méthode de calcul sera identique à celle du critère 1

3. Délais d'intervention : sur 15 points

La note maximale de 20 points sera attribuée si le délai d'intervention à la demande du service où sont situés les copieurs est inférieur à 24h. Il sera dégressif de 5 points par jour supplémentaire.

4. Critères techniques : sur 10 points

La méthode de calcul est l'attribution d'une note sur 10 allant de 0 (non renseigné ou très faible) à 10 (excellent) selon critères techniques demandés.

5. Normes environnementales RSE: sur 5 points

SUITES A DONNER A LA CONSULTATION

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise l'ensemble des justificatifs et documents mentionnés au paragraphe suivant.

Le candidat retenu en sera informé par la plateforme PLACE et devra remettre dans un délai de 10 jours calendaires, à compter de la demande de l'IFPRA (le délai commençant à courir à compter de la réception par le candidat retenu de cette demande) l'ensemble des documents mentionnés au paragraphe « déroulement de la procédure » – rubrique « Documents à produire au titre de la candidature ».
